



Règlement intérieur du
21^e Tournoi Pardigon
22 et 23/03/2025
Salon de Provence



Article 1 : organisation

L'Echiquier Nostradamus organise un évènement échiquéen constitué de tournois blitz et rapides homologués FIDE.

Tournoi de blitz : le tournoi A est ouvert à tous. Le tournoi B est réservé aux catégories ELO strictement inférieures à 1700. Tournoi de parties rapides : le tournoi A est ouvert à tous. Le tournoi B est réservé aux catégories ELO strictement inférieures à 1700. Le tournoi C est réservé aux catégories depuis U8 jusqu'à U14 dont le classement ELO est strictement inférieur à 1500. Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans les tournois A, B ou C.

Article 2 : homologation

Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.). Les tournois se jouent en **9 rondes**.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse** (système hollandais), sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. à la date du tournoi.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO blitz et pour le classement rapide FIDE.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de 5 min (+3s/coup) pour le blitz et 15 min (+3s/coup) pour l'ensemble de la partie.

Article 4 : horaires des parties

Les parties se joueront le samedi 22 de 14 h 30 à 17 h 45 et le dimanche 23 mars 2025 de 9 h 30 à 17 h 45.

Le délai de forfait est la durée de chute de l'un des drapeaux pour chaque tournoi.

Article 5 : inscription

Les droits d'inscription se montent à 10 € pour les adultes et à 5 € pour les jeunes de moins de 20 ans pour le blitz, et à 20 € pour les adultes et à 10 € pour les jeunes de moins de 20 ans. La gratuité est offerte aux joueurs titrés MI et GMI si préinscrits au moins 48 h à l'avance.

Après le 15 mars 2025 : 12 € pour les adultes et 7 € pour les jeunes pour le blitz et 25 € pour les adultes et 15 € pour les jeunes.

Accueils : 22/03/2025, à partir de 13 h 30, fin des inscriptions 14 h 15 et le 23/03/2025, à partir de 08 h 30, fin des inscriptions 09 h 15.

Chèque à l'ordre de l'**Echiquier Nostradamus**. Paiement possible sur place ou en ligne par CB.

Article 6 : prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, puis le Buchholz, puis la performance. La cérémonie de remise des prix est prévue le 23/03/2025 et le 24/03/2025 à 18 h 30.

Les prix de l'open A du classement général sont partagés au système HORT. Les autres prix sont non-cumulables et sont attribués à la place réelle.

Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7 : arbitrage

Les tournois sont arbitrés par :

Arbitre principal : AI Denis REGAUD, AFE2, ainsi que différents arbitres présents sur place ce jour.

Article 8 : comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 9 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACA ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 :

Les articles A5 de l'annexe A et B4 de l'annexe B du livre de l'arbitre sont utilisés pour l'ensemble de la compétition :

Article 11 : résultats

A l'issue de la partie, le vainqueur, ou le conducteur des blancs en cas de nullité, enregistre le résultat à la table d'arbitrage. Le perdant, ou le conducteur des noirs en cas de nullité.

Article 12 : Rappels et compléments

Le lieu de la compétition comprend « la salle de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Les téléphones, montres connectées et appareils électroniques pouvant occasionner une triche doivent être éteints et rangés hors de portée sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, **en cas de nécessité de rester joignable**, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce, avant le début de la ronde.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

**L'Arbitre principal
AI REGAUD Denis**

**L'organisateur
M. CHAZEAU Laïneur-Lothaire**